



**ANALYSE** : Arrêté portant mise en place de la plateforme Départementale d'échange-Science- Politique pour l'adaptation de l'Agriculture et la Sécurité alimentaire au changement climatique, dénommée plateforme CCASA de Koumpentoum.

## LE PREFET DU DEPARTEMENT DE KOUMPENTOUM,

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 72 – 02 du 1<sup>er</sup> février 1972 portant organisation de l'Administration territoriale, modifiée ;  
Vu la loi n°2004-16 du 04 juin 2004 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale ;  
Vu le décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscription administrative et des chefs de village, modifié ;  
Vu le décret n°2011-1689 du 03 octobre 2011 créant le comité national sur les changements climatiques (COMNACC) ;  
Vu le décret n°2016 – 298 du 24 février 2016 portant nomination du Préfet du Département de Koumpentoum ;

### --- A R R E T E ---

**Article Premier:** Il est créé à Koumpentoum, une plateforme Départementale d'échange Science-Politique pour l'adaptation de l'Agriculture et la Sécurité alimentaire au changement climatique, dénommée plateforme CCASA de Koumpentoum.

**Article 02 :** Ladite plateforme est composée ainsi qu'il suit

**Président :** Le Préfet du Département ou son représentant ;

**Secrétaire :** Le Chef du Service Départemental du Développement Rural ;

**Membres :**

- Les Députés et le Haut Conseiller des Collectivités Territoriales du Département ;
- Le Président du Conseil Départemental de Koumpentoum ;
- Les Sous-préfets des Arrondissements de Bamba Thialène et de Kouthiaba Wolof ;
- Les Maires du Département de Koumpentoum ;
- Le Chef du Secteur forestier de Koumpentoum ;
- Le Chef du service départemental d'Appui au Développement Local de Koumpentoum ;
- L'Inspecteur départemental des Services Vétérinaires de Koumpentoum ;
- Le Chef de la Sous-brigade d'Hygiène de Koumpentoum ;
- Le Représentant du syndicat agricole de Koumpentoum ;
- Le Chef du service de l'ANCAR ;
- Le Président de la MDE ;
- Le Président de l'UNOES
- La présidente du DIRFEL ;
- La Représentante des femmes exploitantes de la vallée ;
- La Présidente de FAFS ;
- Le Président du Conseil Départemental de la Jeunesse de Koumpentoum.

**Article 03:** la plateforme CCASA a pour missions de mettre en place un réseau d'acteurs chargé de l'intégration de la dimension changement climatique dans les plans, politiques et stratégies de développement de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, de la collecte et du partage des informations climatiques au niveau du Département.

Elle veillera à cet effet, notamment :

- . au renforcement des capacités des acteurs locaux sur les changements climatiques en Agriculture et Sécurité alimentaire ;
- . à harmoniser et coordonner l'ensemble des interventions relatives aux changements climatiques en Agriculture et Sécurité alimentaire ;
- . à la mise à l'échelle des bonnes pratiques éprouvées d'adaptation et d'atténuation en agriculture et sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique.

Elle se réunit une fois par mois sur convocation de son président, et peut ne s'adjoindre toute personne dont la compétence est jugée utile.

**Article 04:** Au niveau de chaque Arrondissement, il est mis en place un comité local de la plateforme CCASA, présidé par le Sous-préfet.

**Article 05 :** Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**Ampliation :**

- MINTSP
- MAER;
- GRTC ;
- Membres ;
- Archives/Chrono.

